

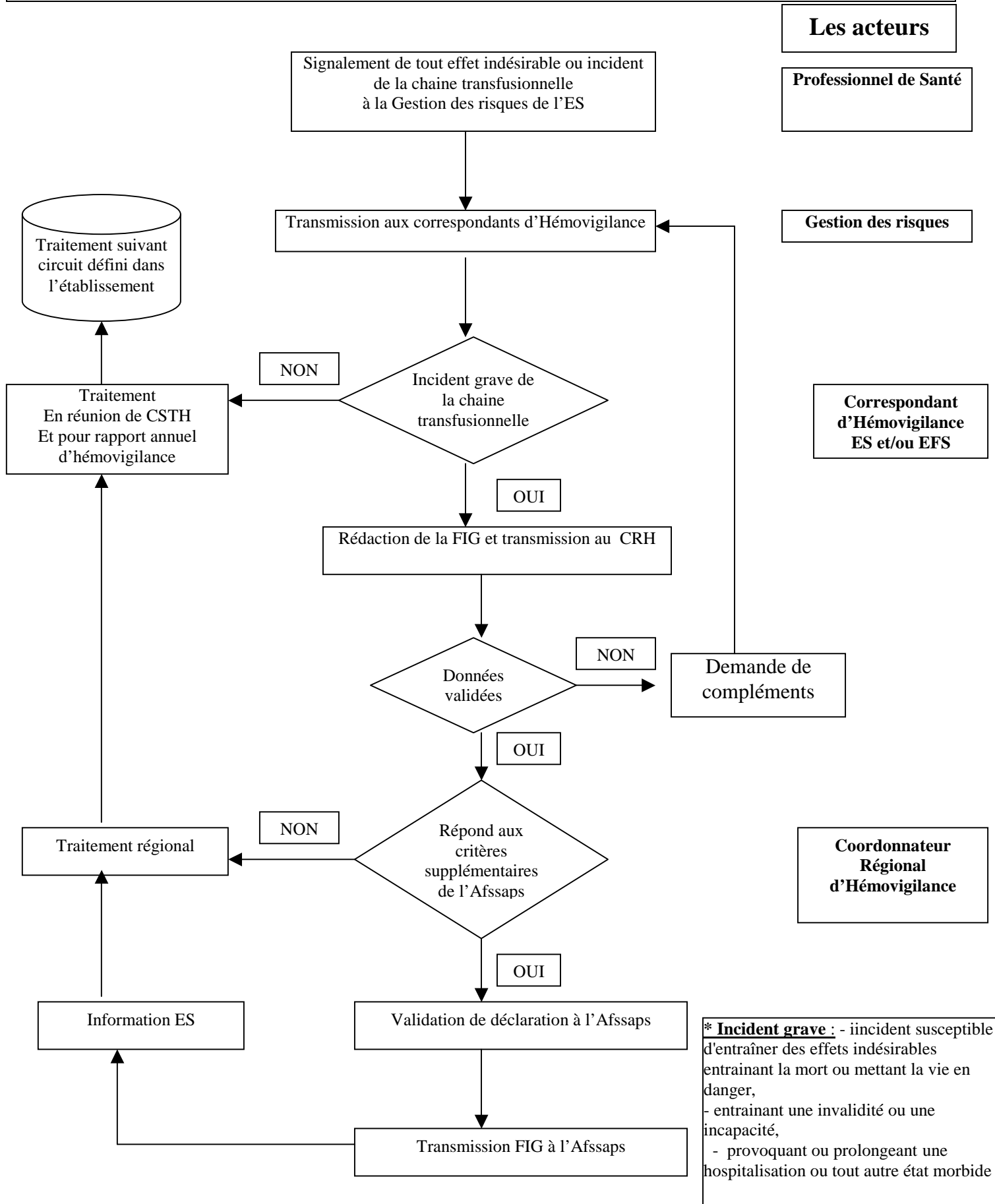
# Logigramme d'organisation régionale de la déclaration des incidents de la chaîne transfusionnelle (Art. R 1221-23\* du code de santé publique)

**Abréviations :**

FIG : Fiche d'incident grave de la chaîne transfusionnelle (téléchargeable sur [www.hemovigilance-cncrh.fr](http://www.hemovigilance-cncrh.fr))

CRH : Coordonnateur Régional d'Hémovigilance

Afssaps : Agence Française de Sécurité Sanitaire et des Produits de Santé



**Les acteurs**

Professionnel de Santé

Gestion des risques

Correspondant d'Hémovigilance ES et/ou EFS

Coordonnateur Régional d'Hémovigilance

**\* Incident grave :** - iincident susceptible d'entraîner des effets indésirables entraînant la mort ou mettant la vie en danger,  
 - entraînant une invalidité ou une incapacité,  
 - provoquant ou prolongeant une hospitalisation ou tout autre état morbide